

# RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

**Étaient présents :** Mme Agnès CHAMPAULT Maire, M. Olivier PETILLON, M. Mathieu PONT adjoints au Maire, M. Matthieu BRZOZOWSKI, M. Jean-Luc DELAHAYE, M. Jean-Pierre DIRIDOLLOU, formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés :** M. Olivier COTTEN , M. Jérôme EVRARD, M. Jérémy GRANDSIRE, Mme Chantal MONY, Mme Florence VILAINE

**Procurations :** M. Olivier COTTEN à M. Jean-Pierre DIRIDOLLOU,  
Mme Chantal MONY à M. Matthieu BRZOZOWSKI  
M. Jérémy GRANDSIRE à M. Mathieu PONT

**Secrétaire de séance :** M. Olivier PETILLON

## 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 avril est approuvé à l'unanimité.

## 2- Avenant contrat assainissement

Mme Le Maire rappelle que le contrat d'assainissement passé avec la Société Française de Distribution d'Eau arrive à échéance à fin juin 2025.

Le délégué a proposé un avenant de prolongation du contrat en cours pour une durée de 1 an et 6 mois soit jusqu'au 31/12/2026, transmis avec la convocation du conseil de ce jour.

Elle informe que la commission Délégation de Service Public s'est réunie le vendredi 23 mai et a rendu un avis favorable quant à cet avenant.

Par ailleurs elle précise que M. Plottu, Responsable eau potable et assainissement collectif de la CCPV a également revu cet avenant sans formuler d'avis contraire.

Elle indique enfin qu'il conviendra de mettre en place une consultation pour choisir le délégué de service assainissement à venir. Compte tenu des prochaines élections municipales de 2026, il sera demandé à M. Plottu à quelle date il est souhaitable de débuter cette consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant de prolongation du contrat d'assainissement en cours.

## 3- Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables ont été élaborées lors du conseil municipal du 29 juillet 2024, à savoir pas d'éolien ni de méthaniseur, de la biomasse et de la géothermie sur l'ensemble du territoire et des panneaux solaires sur le village seul afin d'exclure les projets de centrales solaires sur les terres agricoles.

Dans le cadre du processus de concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEEnR) prévues par l'article

15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, il a été décidé de soumettre cette proposition à consultation auprès de la population.

- Un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 26 mai au 12 juin 2025 en mairie et a également été partagé via le site internet de la commune et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations. La population a été avertie de cette consultation par boîte et newsletter.

Mme le Maire présente le bilan joint de cette concertation joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public) :

- 4 personnes sont passées en Mairie (passages et contributions consignés dans le registre)
- 1 personne a appelé la mairie (appel et contribution consignés dans le registre)
- 2 personnes ont envoyé un mail (mails consignés dans le registre)

qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie présentée lors du conseil municipal du 29 juillet 2024 sont validées et jointes en annexe 2.

Après échanges, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- arrête les propositions zones d'accélérations telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

#### 4- Redevance Occupation du Domaine Public

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'obtenir une redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de télécommunication et que pour obtenir cette redevance il convient de prendre une délibération pour en définir le montant.

Mme le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et de télécommunication, dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs maxima prévus pour la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de télécommunication.

## 5- Questions diverses

### - Comptage des véhicules et relevé de vitesse voie RD 84

Mme le Maire informe le conseil des résultats du comptage des véhicules et relevé de vitesse aux abords de la voie RD 84.

Ce comptage routier réalisé sur une période de 7 jours a mis en évidence un trafic particulièrement soutenu, avec 12 015 véhicules recensés, dont 11 648 véhicules légers et 367 poids lourds. Plus préoccupant encore, la vitesse moyenne observée est de 65 km/h, bien au-dessus de la limitation fixée à 50 km/h sur cette section. Le pourcentage de véhicules en excès sur cette portion est de 91,6% et la V85 (vitesse maximale de 85% des véhicules) atteint 81,2 km/h, ce qui constitue un danger manifeste pour la sécurité des riverains.

Après échanges sur les différentes options visant à ralentir les véhicules, le conseil municipal décide de demander l'installation d'un radar sanction à M. Le Préfet.

### - Stationnement sur le trottoir château d'Eve

Mme Le Maire fait part du mail de Mme Vilaine qui a noté que certains salariés de la maison de retraite se garaient à nouveau à l'extérieur. M. Pont se propose de contacter à nouveau la direction de la maison de retraite pour qu'un rappel soit effectué. Elle mentionne également une voiture ventouse qui ne bouge plus depuis plus d'un mois. M. Diridollou se charge de prévenir le propriétaire afin qu'il déplace son véhicule.

### - Kermesse des écoles

Mme le Maire indique au conseil que la Kermesse des écoles organisée par l'association des Enfants for EVER qui s'est tenue le 7 juin a été couronnée de succès.

### - Panneaux de signalisation

Mme le Maire informe que le panneau stop situé chemin d'Othis au croisement de la route de Dammartin a été supprimé. Un panneau stop sera mis route de Dammartin en face de ce dernier ultérieurement pour réduire la vitesse des gens venant de Dammartin en Goële. Elle indique également qu'elle souhaite refaire le tour du village afin de recenser les panneaux de signalisation manquants ou endommagés afin de les remplacer.

### - Vente maison de M. Jacques Mangez / Cimetière

A la question de M. Diridollou relative à la vente de la maison de M. Jacques Mangez, Mme le Maire répond qu'il y a 2 candidats en lice. Un 3<sup>ème</sup> s'est fait connaître et sera contacté si la vente n'est pas conclue avec l'un des 2 premiers candidats.

Elle propose par ailleurs d'installer avec l'accord de la famille une pierre tombale sur la tombe de M. Lucien Mangez et de racheter des plaques commémoratives pour les « morts pour la France ».

Enfin elle souhaite faire appel aux habitants afin de constituer des groupes pour le nettoyage des anciennes tombes.

La séance est levée à 20h15